



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2015

L'économie française dispose de nombreux atouts : son cadre institutionnel, des infrastructures de premier plan sur l'ensemble du territoire, son système financier, la qualité de sa main d'œuvre et sa dynamique démographique ; la productivité horaire du travail est l'une des plus élevées du monde. Ce sont autant d'éléments essentiels pour la compétitivité et donc la croissance, d'aujourd'hui et de demain. Mais ces qualités incontestables ne sauraient masquer des défis économiques importants. Convaincue de la nécessité de les relever, la France continue et continuera d'engager des réformes ambitieuses.

Ainsi, la compétitivité des entreprises s'est graduellement détériorée depuis le début des années 2000, ce qui s'est traduit par une baisse des marges des entreprises et une chute de nos parts de marché à l'export. Sur la même période, la maîtrise de nos dépenses publiques a été insuffisante, si bien qu'elles représentent une part très importante de la richesse nationale, ce qui limite les marges de manœuvre de la puissance publique. Ces évolutions limitent la capacité de la France à tirer parti de ses atouts. L'agenda économique de la France vise donc à résorber avec détermination ces déséquilibres afin de créer les conditions pour une croissance durable, juste et riche en emplois, en pleine cohérence avec la stratégie « Europe 2020 » et les objectifs économiques et sociaux qu'elle a définis. La coordination des politiques économiques dans une union monétaire est en outre absolument nécessaire et l'objet de ce programme national de réforme est également de servir de base d'échange dans le cadre du semestre européen.

La France met donc en œuvre dans la durée une stratégie de réformes, menée dans la concertation et le dialogue social qui contribue à amorcer et à renforcer la reprise économique en France et dans la zone euro. L'approche retenue n'est délibérément pas celle de la rupture, mais de la mise en mouvement par un ensemble de réformes ciblées, concertées et efficaces, qui ont toutes la même ambition : moderniser, simplifier, libérer l'activité, pour qu'elle puisse redémarrer pleinement et durablement. La stratégie de finances publiques, qui met en place les mesures nécessaires pour garantir un retour sous les 3 % de déficit public en 2017, est décrite dans le programme de stabilité. La stratégie de réformes économiques est détaillée dans ce programme national de réforme. Elle se décline par des actions résolues, notamment du côté de la compétitivité-coût, avec des baisses de prélèvements sociaux et fiscaux, mais aussi du côté de la compétitivité hors coût, avec la simplification des procédures administratives, la suppression des réglementations inutiles qui entravent l'activité, le soutien à l'investissement et à l'innovation, et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Au-delà de la stratégie de redressement de la compétitivité des entreprises, l'agenda des réformes du gouvernement (<http://www.gouvernement.fr/agenda-reformes>) comprend deux autres priorités que sont la lutte contre les inégalités et la préparation de l'avenir. La lutte contre les inégalités est indispensable, d'autant que la crise financière a contribué à renforcer la précarité de nombreuses personnes et que celle-ci pèse en retour sur l'activité économique. Préparer l'avenir est tout aussi fondamental car la force des économies résidera de plus en plus dans leur capacité à anticiper, en particulier, les défis écologique et démographique. L'agenda français est à cet égard en pleine cohérence avec l'agenda européen.

Des premiers résultats sont déjà perceptibles. Ainsi, le déficit courant s'est réduit et ne représente en 2014 que 1,0 % du PIB. Le taux de prélèvements obligatoires des entreprises a commencé à diminuer en 2014. Le taux de marge des entreprises devrait pour sa part nettement augmenter au 1er semestre 2015, grâce à la maîtrise du coût du travail. Et, après trois années de stabilisation, les décisions d'investissements étrangers en France ont augmenté de 8 % en 2014, signe d'une attractivité améliorée.

Au total, ces réformes doivent renforcer le potentiel de l'économie française et sa résilience dans la durée. L'OCDE avait évalué en octobre dernier à 3 points de PIB à l'horizon 10 ans l'impact des réformes déjà engagées. **En prenant en compte l'ensemble de nos réformes, y compris celles qui seront engagées d'ici début 2016, les travaux d'évaluation en cours suggèrent que l'impact devrait être au moins de l'ordre de 4 points de PIB à l'horizon 2020, avec des effets significatifs sur la croissance potentielle à court terme.** De 800 000 à 900 000 emplois supplémentaires seraient ainsi créés. Ces évaluations sont autant d'encouragements à persévérer dans cette voie avec détermination ; en effet, près de la moitié de cet impact sur le PIB proviendra des réformes en cours ou avenir.

Agir en vue de réformer en profondeur c'est, pour le gouvernement, répondre à plusieurs exigences essentielles.

AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ COÛT DES ENTREPRISES

Les efforts du gouvernement en la matière sont sans précédent. Ainsi, avec le crédit d'impôt compétitivité emploi et le Pacte de responsabilité et de solidarité, ce sont 40 Md€ de réduction de la fiscalité et des charges sur le travail qui sont prévus au total à horizon 2017. En outre, ces montants sont financés principalement par des économies en dépenses. Ce choix du gouvernement répond à une volonté forte : soutenir les entreprises, qu'elles soient grandes, petites ou moyennes, afin qu'elles retrouvent leurs marges, investissent davantage, innover plus et créent de l'emploi.

Près de 25 Md€ sont d'ores et déjà votés et en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Environ 8 Md€ seront en outre votés dans [la loi de finances 2016](#), dont près de 5 Md€ au titre de nouveaux allègements de cotisations sociales. Ces baisses de prélèvements auront des effets significatifs sur le coût du travail, y compris dans l'industrie et les services à haute valeur ajoutée. Par ailleurs, le pacte de responsabilité a également offert un cadre de négociation aux entreprises et aux partenaires sociaux pour assurer que la progression des marges des entreprises puisse servir à l'emploi et à l'investissement (près de la moitié des salariés sont déjà couverts par des accords, dans ce cadre).

Dans ce cadre, depuis le 1^{er} janvier 2015 et la mise en œuvre du premier volet du Pacte de responsabilité et de solidarité, le seuil de 20 salariés qui déterminait les taux d'allègements de cotisations sociales sur les bas salaires a été supprimé, ce qui lève un frein pesant sur le développement des très petites entreprises.

Ces mesures se sont déjà traduites par des résultats concrets. Ainsi, elles ont permis d'atteindre dès 2014 un coût du travail moyen inférieur à celui de l'Allemagne dans l'industrie. Et plus généralement, depuis fin 2012, la hausse du coût du travail a été contenue à 0,8 % en France, alors qu'elle s'est établie à 2,4 % dans la zone euro.

SIMPLIFIER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DES ENTREPRISES

L'analyse est connue depuis longtemps : la complexité (procédures administratives, normes inutiles...) génère des coûts supplémentaires sur les entreprises, pèse sur le climat des affaires et engendre des inefficiences qui nuisent in fine au consommateur, à l'emploi et à l'activité. Les travaux menés au plan européen sur les enjeux de simplification ont joué un rôle important à ce sujet, en favorisant dans les États une prise de conscience nécessaire. Convaincu de la nécessité d'agir dans ce domaine, [le gouvernement a créé en janvier 2014 le Conseil de la simplification pour les entreprises](#), organisme indépendant co-présidé par un parlementaire et un chef d'entreprise. Tous les 6 mois, ce Conseil annonce de nouvelles mesures de simplifications et présente le bilan de celles déjà annoncées.

Ce travail essentiel a ainsi d'ores et déjà permis de mettre en place des simplifications dans plusieurs domaines : on peut citer la généralisation du principe de silence valant accord pour les procédures de l'État (qui représente une évolution majeur du système juridique français), la publication des instructions fiscales à date fixe, l'assouplissement de la signalétique de tri pour les produits manufacturés, la simplification du transfert de siège pour les petites entreprises, la suppression du double dispositif de perception de la TVA à l'importation ou la simplification des normes de construction (ascenseurs, réglementation thermique, aires de stationnement, local vélo). Le gain associé aux mesures adoptées jusqu'à présent a été évalué à 3,3 Md€, dont près de la moitié au bénéfice des entreprises. La mise en œuvre concrète des mesures de simplifications progresse rapidement, le gouvernement, par souci d'agir vite et efficacement, utilisant toute la palette des vecteurs juridiques à sa disposition (lois, ordonnances, décrets, arrêtés).

Parmi les mesures dont la mise en œuvre interviendra [d'ici début 2016](#), on peut citer la levée des freins à l'apprentissage, la réduction à 5 mois du délai de délivrance maximum des permis de construire, l'accès simplifié pour les PME aux 20 000 marchés publics passés chaque année par l'État, l'élargissement du silence valant accord aux procédures des collectivités territoriales et organismes de service public, les démarches administratives 100 % en ligne, l'identifiant numérique unique pour toutes les démarches administratives des particuliers, la déclaration unique pour toutes les données sociales (DSN), le permis unique pour les autorisations environnementales. Le programme « dites-le nous une seule fois », conçu pour éviter de donner plusieurs fois les mêmes informations à l'administration, sera généralisé courant 2016.

La simplification se poursuit avec le [projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qui sera voté avant l'été](#) : il met en œuvre les dernières mesures proposées par le Conseil de la simplification. Celles-ci visent à accélérer les projets d'aménagement et de construction et à simplifier la fiscalité ou les obligations en matière de santé au travail. Cette même loi devrait également permettre la dématérialisation de l'ensemble des procédures administratives, l'allègement des obligations statistiques des entreprises de moins de 10 salariés ou l'ouverture de toute forme juridique aux professions du droit. Ce sont des mesures essentielles qui contribueront à libérer l'activité et à soutenir le dynamisme des entreprises et se prolongeront par de nouvelles simplifications à échéances régulières.

ADAPTER LA RÉGLEMENTATION SUR LE MARCHÉ DES BIENS ET SERVICES

L'ouverture du marché des biens et des services est un instrument essentiel du développement des entreprises, de la compétitivité et de l'activité en France. En effet, certaines réglementations excessives engendrent des coûts supplémentaires dans les secteurs abrités de l'économie qui, d'une part, nuisent au pouvoir d'achat des ménages et, d'autre part, finissent par peser sur la compétitivité externe de l'économie. Depuis 2012, le gouvernement a pris des dispositions en faveur d'un meilleur fonctionnement des marchés et d'un accroissement de la concurrence dans un grand nombre de secteurs (le secteur ferroviaire, les tarifs réglementés du gaz, la santé, l'optique, la banque et l'assurance, les taxis). En outre, l'Autorité de la concurrence a été dotée de pouvoirs accrus ; **la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux TPE a permis de simplifier les procédures administratives d'installation commerciale** et la loi relative à la consommation a institué l'action de groupe et supprimé le monopole des pharmaciens pour la distribution de certains produits (produits d'entretien pour lunettes et lentilles, tests de grossesse). De nouvelles dispositions sont en cours de mise en œuvre. Ainsi, dans le secteur énergétique, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en cours d'examen au Parlement prévoit de réformer les tarifs réglementés de l'électricité en anticipant sur la convergence des tarifs vers « l'empilement des coûts ».

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques vise notamment à améliorer le fonctionnement des transports (ouverture du marché des autocars, transfert sous conditions d'aéroports au secteur privé), du commerce de détail (avec plus de pouvoir donné à l'Autorité de la concurrence pour limiter le regroupement de centrales d'achat dans la grande distribution ou imposer la cession de commerces de détail en cas de concentration locale trop importante portant atteinte à la concurrence) et des professions réglementées (avec un alignement des tarifs sur les coûts, un principe de liberté des conditions d'installation et une ouverture des professions), ainsi qu'à assouplir les conditions encadrant l'ouverture dominicale et en soirée des commerces. Par ailleurs, cette loi prévoit une réforme des tribunaux de commerce, afin de permettre un traitement global et plus efficace des affaires les plus importantes. **Le projet de loi Justice du 21^e siècle** viendra compléter cette réforme, en renforçant la professionnalisation et les obligations déontologiques des tribunaux de commerce.

Le gouvernement a également obtenu du Parlement en début d'année l'autorisation de réformer par ordonnance le droit des contrats, ce qui va permettre de moderniser en profondeur le droit des affaires et de le mettre au niveau des meilleurs droits européens. Le texte, soumis à consultation en ce moment, sera publié courant 2015.

Enfin, cet élan va se poursuivre avec une nouvelle **loi sur le numérique** développant les métiers tournés sur l'utilisation des données ouvertes, notamment dans le domaine public ainsi que des mesures spécifiques en faveur de l'entrepreneuriat et des PME. Le gouvernement organisera une conférence économique et sociale sur ce thème au mois de juin pour évoquer les pistes de soutien aux PME/TPE telles que l'accès des petites structures aux marchés publics, les questions fiscales et la simplification de la réglementation du droit du travail.

INVESTIR ET SOUTENIR L'INNOVATION

L'investissement est un instrument essentiel de la reprise à court terme et du potentiel de notre économie à moyen terme. **Le gouvernement a annoncé le 8 avril 2015** des mesures fortes visant à soutenir l'investissement privé et public, afin de consolider et amplifier la reprise économique, notamment en autorisant exceptionnellement un suramortissement de 40 % des investissements productifs soumis à amortissement dégressif effectués entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016. Cette mesure limitée dans le temps permet de maximiser l'effet macroéconomique tout en répartissant dans le temps son coût budgétaire. Le gouvernement a également annoncé le 29 août 2014 un plan visant à favoriser la construction de logements neufs, avec des mesures qui notamment simplifient les règles de construction pour réduire les coûts, augmentent l'offre de logements neufs intermédiaires et sociaux et libèrent du foncier pour la construction de logements. .

Ces deux plans de relance intervenus depuis un an viennent compléter une politique déterminée en faveur de l'investissement, de l'innovation et de la R&D.

Favoriser le financement des PME

Depuis 2008, le financement des entreprises a été globalement mieux assuré en France que dans beaucoup d'autres économies européennes, notamment grâce à la solidité du système financier, mais aussi grâce à des instruments spécifiques. Le gouvernement a ainsi créé Bpifrance, qui propose une palette d'outils au service des PME et des ETI qui peuvent prendre la forme d'avances remboursables en cas de succès, de prêts à taux zéro, d'une intervention en fonds propres voire de subventions. Bpifrance a accordé en 2014 12,5 Md€ de prêts et aides à l'innovation, à plus de 15 000 PME et au tiers des ETI françaises (plus de 1 600). L'aide au financement de l'innovation consiste également à créer les conditions d'une implication plus forte des investisseurs privés (caisses de retraites complémentaires et compagnies d'assurance par exemple).

Créer un écosystème favorable à l'innovation

Les pôles de compétitivité rassemblent sur un territoire et pour une thématique donnée des entreprises petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur. Chaque pôle s'engage sur un contrat de performance, fixant le développement de liens plus étroits avec les acteurs du transfert technologique et le renforcement de l'accompagnement des PME vers l'accès au financement, l'internationalisation et le renforcement des compétences. Les dernières enquêtes (octobre 2014) soulignent que les PME et ETI appartenant à un pôle de compétitivité ont réalisé plus de dépenses de R&D que des entreprises similaires n'appartenant pas à un pôle, avec un impact important sur l'emploi.

En parallèle, l'accès au très haut débit sera assuré d'ici 2022 sur l'ensemble du territoire, afin de permettre un développement d'activités innovantes et performantes partout en France (plan « France Très Haut Débit » déployé depuis 2013).

Favoriser le financement de l'innovation

Une large gamme d'outils est utilisée, des aides financières générales, telles que le crédit impôt recherche, le crédit d'impôt innovation (pour les PME) et les exonérations accordées aux jeunes entreprises innovantes, aux aides financières ciblées sur des projets : c'est notamment le sens du programme d'investissements d'avenir, doté au total de 47 Md€ pour ses deux premières tranches, qui a permis de mettre sur pied une gouvernance robuste de financement de projets d'envergure stratégique. Une troisième tranche de ce programme a été annoncée par le Président de la République pour en prolonger le financement et l'impact au-delà de 2017. Un travail de préparation s'engage, impliquant notamment le Commissariat général à l'investissement et le ministère de l'économie. Les axes majeurs du PIA resteront l'innovation et le numérique, la modernisation de notre industrie, la transition énergétique et écologique, la recherche et la formation. Le PIA doit à cette occasion renforcer son articulation avec les initiatives européennes, en particulier le plan d'investissement engagé par Jean-Claude Juncker.

Structurer les filières d'avenir

Afin de faire émerger des leaders français, compétitifs au niveau mondial, dans les secteurs stratégiques, le gouvernement a constitué 34 plans de la nouvelle France industrielle. Les plans seront regroupés au sein d'un nombre resserré de « solutions » plus lisibles à l'international dans une logique d'attractivité et d'export. Le plan « Usine du futur » (approche analogue à la démarche « Industrie 4.0 » en Allemagne) sera renforcé et placé au cœur de la démarche, avec pour objectif d'aider chaque entreprise industrielle à transformer son modèle économique par le numérique.

Utiliser les potentialités offertes par le plan Juncker pour prolonger les efforts consentis au plan national et amplifier l'impact sur l'économie

Le gouvernement français a fait partie des premiers à appeler de ses vœux l'inscription de l'investissement au cœur de l'agenda européen. Il soutient ainsi pleinement le plan Juncker, en œuvrant à une adoption rapide de la proposition de règlement qui doit créer le Fonds européen pour les investissements stratégiques. Les premiers projets doivent voir le jour dès le second semestre 2015. C'est dans ce contexte qu'il s'est engagé à fournir un concours de 8 Md€ en co-financements *via* la BPI et la Caisse des dépôts. Cet effort permettra de renforcer l'impact du plan européen, dans les domaines prioritaires de la transition écologique et numérique en particulier. La France a engagé l'identification de projets communs avec plusieurs partenaires européens afin d'assurer un démarrage rapide et un impact maximal du plan d'investissement.

L'ensemble des mesures qui ont été mises en place au niveau national ont permis une bonne résistance de l'investissement en France ces dernières années. En outre, l'intensité en R&D de la France a augmenté depuis 2008 et rapproche la France de l'objectif fixé dans ce domaine par la stratégie 2020.

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La France fait face à un chômage élevé et persistant depuis 30 ans, qui impose de repenser la politique de l'emploi pour la rendre plus efficace. L'action du gouvernement s'organise autour de plusieurs chantiers complémentaires, qui visent au total à fluidifier les parcours professionnels et garantir une plus grande sécurisation effective pour les salariés.

Approfondir et décentraliser le dialogue social

La loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a constitué une rupture en instituant une flexi sécurité à la française. Des droits nouveaux ont été institués pour les salariés et les entreprises ont vu leur capacité d'adaptation renforcée à travers une simplification ambitieuse du chômage partiel, une réforme des procédures de licenciement collectif et via la possibilité, par accord en cas de difficultés économiques, d'adapter le salaire et le temps de travail. Un bilan a été engagé avec les partenaires sociaux le 3 avril. Cette évaluation de la loi se poursuivra jusqu'à fin mai, disposition par disposition, et le gouvernement prendra alors les décisions qui s'imposent pour en améliorer l'efficacité, notamment sur l'assouplissement des accords de maintien de l'emploi pour qu'ils puissent être plus largement utilisés. Afin que ces décisions puissent entrer en vigueur rapidement, elles seront introduites par amendement dans un des textes de loi en cours d'examen au Parlement.

Par ailleurs, en dépit de l'absence d'accord à l'issue de la négociation interprofessionnelle sur la modernisation du dialogue social, le gouvernement présente le 22 avril **le projet de loi de modernisation du dialogue social, qui sera discuté à l'Assemblée nationale d'ici l'été**. L'objectif est de renforcer l'effectivité du dialogue social dans les entreprises en rationalisant les règles, en les adaptant à la taille des entreprises et en laissant plus de marges de manœuvre à l'accord collectif d'entreprise. Le dialogue social sera ainsi plus simple et de plus grande qualité, avec des obligations et des instances moins nombreuses (regroupement des 17 obligations annuelles d'information et de consultation en 3 obligations et des 8 obligations annuelles de négocier en 3 grandes négociations). En particulier, l'effet de seuil à 50 salariés sera réduit : d'une part, le chef d'entreprise pourra décider l'instauration d'une délégation unique du personnel qui inclura le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ; d'autre part, par accord collectif, les trois instances de représentation du personnel pourront être fusionnées. La conviction du gouvernement est qu'améliorer la qualité du dialogue social permettra aux entreprises de renforcer leur compétitivité.

En outre, le Premier ministre vient de confier à Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale du Conseil d'État, une mission afin d'évaluer les modifications du droit nécessaires pour élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail, en particulier au niveau de l'entreprise. L'ambition n'est pas de se limiter à des aménagements techniques du cadre législatif actuel, mais d'ouvrir des perspectives ambitieuses visant à moderniser en profondeur notre système de relations sociales et sa pratique. Le gouvernement tiendra une nouvelle conférence sociale thématique sur ce thème à l'automne, sur la base des conclusions de cette mission.

La somme de ces réformes s'inscrit dans un processus continu de modification profonde du marché du travail et de la nature du dialogue social qui doit se renforcer au niveau des branches et des entreprises.

Fluidifier et sécuriser les parcours professionnels par l'individualisation des droits

Les avancées récentes ont permis de simplifier le cadre juridique (procédures de contentieux simplifiées, rupture conventionnelle apaisée, plans sociaux économiques concertés, déjudiciarisés et dont les délais sont strictement encadrés). **La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques** complète ces mesures en simplifiant certaines obligations liées aux licenciements collectifs et en réformant les prud'hommes, les tribunaux qui gèrent les conflits individuels. C'est une réforme majeure qui accélèrera les décisions des juges et les rendra plus prévisibles et moins coûteuses pour les entreprises. Ces mesures s'accompagnent d'une sécurisation des parcours avec l'instauration de droits à l'assurance chômage rechargeables individualisés et d'un meilleur accès à la formation professionnelle pour ceux qui en ont le plus besoin. Depuis le 1^{er} janvier 2015, chaque actif bénéficie d'un compte personnel de formation qu'il peut mobiliser pour se former tout au long de sa vie professionnelle.

L'ambition du gouvernement est d'aller encore plus loin en mettant en place **à partir du 1^{er} janvier 2017** un compte personnel d'activité. Les droits individuels acquis au cours de sa vie professionnelle par un actif (compte personnel de formation, compte pénibilité, droits à l'assurance chômage...) seront regroupés dans un compte dont il bénéficiera tout au long de sa vie professionnelle. Ce compte permettra de sécuriser les parcours et offrira une plus grande mobilité et de meilleures perspectives d'évolutions professionnelles.

Favoriser l'évolution des compétences professionnelles

La réforme de la formation professionnelle votée le 5 mars 2014 a permis de réformer la gouvernance des politiques de formation en confortant la place des régions et en assouplissant le cadre juridique qui s'impose aux entreprises en termes de formation des salariés. Elle clarifie ainsi le système de financement de la formation et le rend plus efficace. C'est également le cas de la politique de promotion de l'apprentissage que mène le gouvernement : les circuits de financement de l'apprentissage ont été simplifiés et le gouvernement s'est fixé pour objectif d'atteindre la cible de 500 000 apprentis en 2017, notamment en amplifiant le dispositif d'aide aux entreprises.

Améliorer les incitations à la reprise et au maintien dans l'activité

De nombreuses mesures ont été prises pour augmenter le taux d'emploi et réduire les effets d'hystérèse, avec notamment l'instauration de droits rechargeables grâce à la convention chômage de 2014 et la fusion au 1er janvier 2016 du revenu de solidarité active activité (RSA activité) et de la prime pour l'emploi en une prime d'activité, plus lisible et plus favorable à l'activité (notamment via un mécanisme de versement mensuel) ; ce dispositif est inclus dans le projet de loi de modernisation du dialogue social présenté le 22 avril. Par ailleurs, la nouvelle convention d'assurance chômage définira dès 2016 des règles d'indemnisation plus incitatives au retour à l'emploi, qui sécurisent les parcours professionnels et assurent la consolidation financière du régime (à hauteur de 2 Md€ par an en combinant les réformes engagées depuis 2014).

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET PRÉPARER L'AVENIR

L'agenda de réformes du gouvernement vise à créer les conditions pour une croissance soutenable dans la durée. Pour cela, il faut lutter sans répit contre la progression des inégalités, qui peuvent remettre en cause la cohésion nationale, et relever les défis environnementaux et démographiques. Les réformes mises en œuvre par le gouvernement rejoignent ainsi pleinement les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020.

Lutter contre les inégalités

Aujourd'hui, le taux de pauvreté en France est inférieur à la moyenne européenne et, en particulier, celui des personnes âgées est l'un des plus faibles de l'ensemble des pays avancés. C'est le résultat de l'action du gouvernement. Ainsi, par exemple, les personnes âgées et handicapées bénéficient désormais d'un revenu mensuel minimal de 800 euros.

Le gouvernement va continuer à prendre des mesures en faveur des plus défavorisés. Pour ne citer que quelques exemples : d'ici 2017, les minima sociaux continueront à bénéficier chaque année d'un gain de pouvoir d'achat de 2 % ; dans le domaine de la santé, les dépassements d'honoraires sont désormais plafonnés et le tiers payant sera généralisé à partir de 2017. Pour mieux lutter contre les inégalités, un accent particulier est mis sur l'éducation et en particulier sur la petite enfance. L'accès à l'école dès 2 ans sera renforcé et l'organisation de l'enseignement au collège sera réformé, afin d'accroître les chances de réussite des plus défavorisés. De nombreuses mesures seront mises en œuvre en faveur des « décrocheurs », qui quittent l'école sans aucune formation, afin de garantir un droit à la « deuxième chance ».

Favoriser la transition énergétique

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, adopté en première lecture par le Parlement, définit de nouveaux objectifs de long terme, qui sont pleinement en phase avec les orientations définies par le Conseil européen d'octobre 2014 :

- ▀ un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030 ;
- ▀ un objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique en 2030 ;
- ▀ un objectif de réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030, ainsi que la réduction de 30 % de la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012.

Pour atteindre ces objectifs, au-delà de la transposition de la directive efficacité énergétique (DEE), de nombreuses mesures sont prévues pour accélérer les travaux de rénovation énergétique des logements et des bâtiments (crédit d'impôt, tiers financement, éco prêt à taux zéro...) et mieux maîtriser la consommation d'énergie (déploiement des compteurs intelligents pour l'électricité et le gaz).

En mettant l'accent sur la transition énergétique, non seulement le gouvernement démontre son engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique, mais montre aussi qu'il s'agit d'une formidable opportunité économique pour développer au plan industriel de nouvelles filières qui permettront de dégager de nouveaux avantages comparatifs.

Garantir le financement du système de retraites et accompagner le vieillissement de la population

Depuis le début des années 1990, quatre réformes majeures du système des retraites ont contribué à consolider la soutenabilité du régime général des retraites. Actuellement, l'âge minimal de départ à la retraite augmente de 5 mois chaque année, ce qui est un rythme de progression très supérieur à la moyenne européenne. À titre d'exemple, il faudra 43 années de cotisations aux générations âgées aujourd'hui de 40 ans pour avoir droit à une retraite sans décote. En outre, les partenaires sociaux ont entamé des négociations pour permettre un retour à l'équilibre des régimes de retraites complémentaires. Celles-ci devraient être conclues **d'ici l'été 2015**.

Ces réformes, conjuguées à une démographie favorable, permettent un rééquilibrage à moyen terme des régimes de retraite. Comme le montrent les projections réalisées au niveau européen, les dépenses de retraite vont être moins dynamiques dans les prochaines décennies en France qu'en moyenne en Europe.

Réformer l'action publique

Garantir un service public de qualité tout en assurant un taux de prélèvements obligatoires n'entravant pas l'économie nécessite une réforme de l'action publique. Celle-ci passe en particulier par une réforme majeure de l'organisation territoriale. La division par deux du nombre de régions a été votée et sera effective dès le 1^{er} janvier 2016. Après la création de 12 métropoles au 1^{er} janvier 2015, celles de Paris et Aix-Marseille seront en place au 1^{er} janvier 2016, avec pour ce dernier volet un effet sur l'activité économique évalué à 1 point de PIB par l'OCDE. Enfin, **la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui devrait être votée définitivement à l'été**, prévoit d'une part un nouveau mouvement de regroupement intercommunal, qui devrait réduire d'un tiers les intercommunalités existantes, et d'autre part une clarification des compétences entre les différents échelons locaux, avec en particulier la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions.

La réforme de l'État constitue également un chantier prioritaire. Elle vise d'importants gains d'efficacité et un meilleur service public au bénéfice de tous les Français. L'État devra revoir son organisation locale, en conséquence de la réforme territoriale. Il accélère aussi sa transition numérique, notamment dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, et développe des modes de fonctionnement plus modernes (maisons de services au public regroupant différentes informations et prestations, guichet unique...). Il prolongera également l'évaluation des politiques publiques et la revue des dépenses engagée cette année.

L'ensemble de ces réformes permettent une transformation continue, profonde et efficace de l'économie française, en relevant l'ensemble des défis auxquels elle doit faire face, à court, moyen et long termes.